

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2019

Nbre en exercice : 15
Nbre de présents : 13
Nbre de votants : 13

Date de convocation : 11/01/2019
Date d'affichage : 29/01/2019

L'An Deux Mil Dix-neuf, le DIX NEUF du mois de JANVIER à 10h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LEMAIRE Yves, maire de la commune.

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes LEMAIRE Yves – PINSSON Marie-Christine – PUILLE Jean-Philippe - GRELIN Jean – BAILLON Michel - BEVALOT Benjamin - CARLIER Francis - CHAUMETTE Catherine - COLLÉ Philippe - DOMALAIN Ghislaine- GEORGE Jacky – HUCHER Vincent - SNOECK Eric
Absents : Mme Emilie FRANÇOIS – M. DEWIDHEM Yvon –

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 23 novembre 2018 et les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne un compte-rendu des travaux réalisés pour la construction d'une école de 3 classes, d'un accueil périscolaire, d'une maison médicale, d'une mairie et de locaux annexes. Un devis complémentaire sera demandé pour l'aménagement des escaliers desservant la mairie et les classes actuelles.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des 4 taxes directes pour 2019.

Délibération n° 01/01/2019 – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire présente l'arrêté n° 03 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : tempête, retrait gonflement de l'argile, inondation par ruissèlement, accident sur les voies de circulation et de transport d'énergie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le plan de sauvegarde présenté.

Délibération n° 02/01/2019 – Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif communal 2019

Sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif communal 2019 et afin de permettre les dépenses sur la section d'investissement avant l'adoption du budget 2019, il est proposé, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, selon la répartition par chapitre (niveau de vote du budget) comme suit :

CHAPITRE	Crédits 2018	Autorisation 2019
20	0€	0€00
21	2.618.024€27	654.506€05
23	0€	0€
TOTAL	2.618.024€27	654.506€05

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif communal 2019, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts) ».**

Délibération n° 03/01/2019 - Avenant n° 1 du bail de Madame FESSART Emmanuelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le bail établi le 18 septembre 2008 entre la Collectivité et Madame FESSART Emmanuelle pour la location du logement communal au 69bis rue de Flandres à CONCHY-LES-POTS. Monsieur le Maire propose que Monsieur GRONNIER Vincent soit le colocataire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au bail d'habitation incluant Monsieur GRONNIER Vincent en qualité de nouveau locataire.

Délibération n° 04/01/2019 - Approbation du devis pour le Colombarium

Madame Marie-Christine PINSSON, 1^{ère} adjointe au maire, présente le devis de Marbrerie HEDIN sise 21 avenue Victor Hugo à MONTDIDIER d'un montant de 9.490€ T.T.C. pour l'implantation d'un Colombarium au cimetière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis susmentionnée et inscrira les crédits au budget primitif 2019 en section d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES

- Néant

La séance est levée à 12h00.